



Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Inscription et Fréquentation

Le dossier d'inscription téléchargeable sur le site :

www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org,

est constitué de :

- La fiche de renseignements à compléter
- La copie des pages vaccination du carnet de santé
- La fiche foyer
- Le chèque de caution de 80€ par enfant
- Le récépissé du règlement intérieur

Le dépôt des dossiers d'inscription se fait auprès des responsables de site aux heures d'ouverture des accueils périscolaires (entre 16h15 et 18h30)

Vous pouvez inscrire votre enfant de manière régulière ou occasionnelle. La tarification est forfaitaire sur les temps d'accueil du matin, du soir.

Un dossier d'inscription incomplet entrainera un refus d'inscription à l'accueil de l'enfant.

La non-présentation de la fiche foyer impliquera une facturation au tarif maximum.

Un goûter sera proposé aux enfants de maternel.

Santé

Tout incident ou fait survenu avant la venue à l'accueil et pouvant avoir des répercussions sur la journée de l'enfant (chute, accident, fièvre...) devra être signalé au moment de la prise en charge.

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas donner un médicament par voie orale ou inhalée, exception faite sur présentation d'une ordonnance médicale ou d'un PAI.

Assurance, Accident

L'association a souscrit à une assurance en Responsabilité Civile auprès de la Maïf.

En cas d'accident sans gravité, les premiers soins sont apportés par l'équipe, le détail de ce soin ainsi que la personne qui en est responsable figurera sur le registre des soins de l'accueil.

En cas de maladie, ou d'accident plus grave, le directeur informera la famille et prévientra les services de secours.

Horaires

Les enfants sont accueillis :

L'après-midi,

de la sortie de classe jusqu'à 18h30

Généralités

L'enfant n'est sous la responsabilité de l'accueil que lorsqu'il a été confié à un membre de l'équipe.

Tous les renseignements relatifs à l'enfant devront avoir été communiqués à l'équipe d'encadrement.

L'enfant ne sera confié pour son départ qu'aux parents ou aux personnes nommément désignées sur la fiche de renseignements.

Les mouvements d'arrivée et de départ sont enregistrés par le directeur de l'accueil sur une fiche de présence.

Cette fiche est consultable sur place. Si l'enfant n'est pas repris par les parents ou par une personne désignée sur la fiche de renseignements, si aucune nouvelle n'est adressée à l'équipe et si aucune personne n'est joignable par téléphone, plus d'une demi-heure après l'heure de fermeture officielle, le directeur sera dans l'obligation de prévenir la police municipale.

En cas de retards répétés, l'association se réserve la possibilité de prendre des mesures d'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

Informations Diverses

L'encadrement des activités est assuré dans le respect de la réglementation en vigueur de la DDCCS dont l'Association a reçu une habilitation.

Toutes les informations relatives au fonctionnement des différents accueils, horaires, numéros de téléphone, planning d'activités sont consultables sur notre site internet :

www-accueil-de-loisirs-bleuciel.org

✂-----

Récépissé de prise de connaissance du règlement intérieur à remettre au directeur de la structure

Je soussigné(e)..... agissant en qualité de Père-Mère-Responsable de l'enfant :
..... reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association et m'engage à le respecter.

Date :

Signature du responsable légal :



Règlement Intérieur de l'Accueil Périscolaire BLEU CIEL ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Objets Personnels

Il est souhaitable que les enfants n'apportent ni jouets personnels, ni objets de valeur.

L'accueil décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

L'accueil propose régulièrement des activités à caractère sportif ainsi que des activités manuelles, des sorties à l'extérieur ; par conséquent, il sera demandé aux familles de vêtir les enfants d'une tenue en adéquation avec les animations proposées.

Tarifs

| TARIFICATION FORFAITAIRE | Accueil Périscolaire Matin | Accueil Périscolaire Soirée |
|--------------------------|--|---|
| Amiens Métropole | 0.26 % du QFI <i>Tarif mini : 0.60 € Tarif maxi : 2.60 €</i> | 0.26% du QFI <i>Tarif mini : 0.60 € Tarif maxi : 2.60 €</i> |
| Hors Amiens Métropole | 5.30 € | 5.30 € |

Gestion Financière

L'inscription à l'Association se caractérise par le versement d'une **adhésion de 20€ par an et par famille** (elle figurera sur la 1^{ère} facture)

En fin de mois une facture vous sera envoyée par mail. Le règlement s'effectue par virement bancaire ou par chèque au siège social
(163 rue Delpech Apt 14 à AMIENS)
ou sur les sites auprès des directeurs, en chèque, en espèces ou chèque CESU.

Un bordereau de paiement signé par les deux parties vous sera remis en contrepartie de votre règlement pour les espèces et les chèques CESU.

La CAF apporte un soutien financier à la structure.

Faute de règlement, l'association se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution après trois relances.

Le non-paiement des factures entrainera la radiation de

Les horaires d'ouverture et de fermeture doivent être impérativement respectés - MERCI